



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2024-1277 AUTORISANT L'ACQUISITION DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS SUR LE BOULEVARD VAUQUELIN ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT.

Ce règlement vise à décréter un emprunt de 23 846 000 \$ pour l'acquisition des lots 5 074 175, 5 074 176 et 5 074 177 du cadastre du Québec, situés sur le boulevard Vauquelin.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 5 au 9 août 2024, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales le 25 septembre 2024.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 8 octobre 2024.
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière